

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11 »
Par la poste... 15 »
Un N°... 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE.

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times (Matin, Relevée), and prices for various routes and services.

ANGLETERRE. — Londres, le 30 avril.

On a reçu aujourd'hui au bureau des affaires étrangères des dépêches de nos ministres résidans à Bruxelles et à La Haye.
M. Dedel est parti hier pour La Haye; il s'est embarqué pour Rotterdam sur le bateau à vapeur THE BATAVIA.
C'est le prince Frédéric neveu du roi de Wurtemberg, qui doit le représenter au couronnement de S. M. la reine Victoire.
On lit dans le Globe: Nous apprenons que d'autres capitalistes sont disposés à fournir le nouvel emprunt espagnol depuis que M. Aguado a retiré ses offres.
On organise des réjouissances publiques dans toutes les villes de l'Angleterre à l'occasion de la fête du couronnement.
Décidément la reine d'Angleterre est parvenue, à l'occasion de son couronnement, à s'exempter des baisers des évêques et des pairs, malgré les us et coutumes si respectés en Angleterre.

FRANCE. — Paris, le 1er mai.

On assure que M. Passy, l'ancien ministre, compte présenter à la chambre une proposition de conversion qui créerait du 4 1/2 p. c. au pair, non remboursable pendant cinq ans, et du 5 1/2 au pair de 4 p. c., c'est-à-dire à 87 fr. 50 c., ce qui laisserait 12 fr. 50 d'augmentation du capital nominal pour l'action de l'amortissement.
Le JOURNAL DES DÉBATS reproduit en entier la séance de la chambre des représentants belges, telle que l'a donnée l'INDÉPENDANT.
Dans les circonstances où se trouvent actuellement la Hollande et la Belgique, depuis la reprise inattendue des travaux de la conférence de Londres sur la question hollando-belge, une pareille manifestation des sentimens de la Belgique est un fait de la plus haute importance.
Les correspondances de Bayonne, du 27 avril, disent que la femme de Munagorri a été arrêtée; que sa bande dispersée, est réfugiée sur le territoire français.
On écrit d'Alger, 21 avril: L'expédition dirigée par Abd-el-Kaker contre Ahmed-Bey, et placée sous le commandement d'El Barcani, bey de Medeah, a éprouvé un échec.
Le JOURNAL DE LA HAYE ajoute ensuite: « Nous insistons spécialement sur ce point, parce que si nous avions vu, dans les paroles de l'ARNHEMME-COURANT, le sens que l'ÉMANCIPATION croit y trouver, nous ne les aurions pas reproduits. »

HOLLANDE.

Le JOURNAL DE LA HAYE publie un article dans lequel il dit que l'ÉMANCIPATION a mal compris ses intentions lorsqu'il a reproduit l'article de l'ARNHEMME-COURANT.
« Nous insistons spécialement sur ce point, parce que si nous avions vu, dans les paroles de l'ARNHEMME-COURANT, le sens que l'ÉMANCIPATION croit y trouver, nous ne les aurions pas reproduits. »
« En tenant ce langage, nous sommes certains d'exprimer l'opinion véritable de notre pays. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 2 mai.

Hier, le roi a présidé le conseil des ministres.
A onze heures, la députation de la chambre des représentants, chargée de présenter au roi l'adresse votée dans la séance de lundi, a été reçue par le roi.
S. M. a ensuite reçu MM. les officiers supérieurs nouvellement promus dans les deux régimens de cuirassiers.
A midi, S. M. est partie pour la terre d'Ardenne. Elle n'y restera que peu de jours.
« Messieurs, il m'est toujours agréable de recevoir l'expression des vœux de la chambre des représentants. Les habitans de la Belgique, par leur patriotisme et l'attachement qu'ils m'ont témoigné, ont tous acquis des droits à ma plus vive sollicitude. »
L'impression de cette réponse a été ordonnée.
La chambre a ensuite adopté sans discussion le projet de loi relatif à la procédure en cassation, et plusieurs projets accordant la naturalisation ordinaire à divers officiers de l'armée.
Parmi les nombreux rapports faits sur des demandes en naturalisation, M. Lejeune a présenté celui sur la requête du général Mellinet, qui réclame la grande naturalisation.
Voici le résumé de cet extrait: Après avoir commandé la JEUNE GARDE à Waterloo, il fut exilé par Louis XVIII, et vint se réfugier à Bruxelles.
Les rapports qui se trouvent au dossier se bornent à dire que la part active qu'a prise le général Mellinet aux glorieux combats de la révolution est de notoriété.

FEUILLETON.

LETTRE D'UNE PENSIONNAIRE.

Chère Zoé, j'ai fait hier seulement mes pâques; tu vois que j'ai profité du dernier jour de répit que l'indulgence de l'église accorde aux fidèles pour remplir cette sainte obligation.
Légitime, dimanche 9 avril 1837.
Chère Zoé, j'ai fait hier seulement mes pâques; tu vois que j'ai profité du dernier jour de répit que l'indulgence de l'église accorde aux fidèles pour remplir cette sainte obligation.
Je me suis confessée vendredi soir pour la première fois, depuis mon retour, à Liège.
C'est une assez coupable apathie: ce n'est pas que je me sois jamais sentie une vocation bien prononcée pour les pratiques fréquentes de dévotion; mais il est certain qu'autrefois je n'aurais jamais tremblé aussi fort à l'idée d'approcher d'un confessionnal.
Je ne te parlerais point de cette circonstance si elle ne portait un cachet de bizarrerie qui tranche dans la vie toute ordinaire et monotone que je mène.

saît éprouver pour Dieu cet amour dont on ne peut se défendre à l'aspect d'un beau spectacle de la nature.
« En tenant ce langage, nous sommes certains d'exprimer l'opinion véritable de notre pays. »

contre la tendance irréligieuse de la littérature que je vois, à toutes forces, me retirer.
« En tenant ce langage, nous sommes certains d'exprimer l'opinion véritable de notre pays. »

Plusieurs éditeurs de journaux de cette ville sont cités a comparaitre ce matin devant M. le juge d'instruction.

La proclamation suivante vient d'être adressée aux habitants du Limbourg et du Luxembourg par les députés de ces deux provinces :

Habitants du Limbourg et du Luxembourg ! Nous connaissons la juste inquiétude qui vous agite en ce moment, et nous devons vous en témoigner toute notre sympathie...

En 1831, la Belgique a failli subir la loi du plus fort. Des revers amenés par la surprise ont servi de prétexte pour lui faire dicter des conditions auxquelles la violence pouvait seule la forcer de souscrire alors.

En 1838, la Belgique, forte et prospère, a repris dans l'opinion de l'Europe la place que lui assignent la haute moralité de ses populations, sa puissance intellectuelle et ses progrès matériels.

Ces mêmes conditions, on ne pourrait, sans nous faire déchoir du rang des nations, les reproduire aujourd'hui : la Belgique serait indigne de sa position, si elle ne les repoussait avec énergie.

Cette conviction sera la règle de notre conduite; gardiens et défenseurs de l'honneur national, nous ne souffrirons jamais que le pays auquel nous sommes unis, dont nous avons contribué à assurer l'avenir, puisse tomber assez bas pour vouloir acheter sa reconnaissance de la part du roi Guillaume au prix de l'abandon d'une partie de sa population.

Comptez donc sur notre coopération; adressez-vous vos vœux et vos réclamations, nous serons auprès de la législation et du gouvernement vos fidèles interprètes; déjà la chambre entière et les ministres se sont associés aux vœux que nous avons formés pour le maintien de l'intégrité du territoire...

Fait à Bruxelles, au Palais de la Nation, le 2 mai 1838. Signés: de Renesse, Simons, Scheyven, de Longrée, Pollenus, Beerenbroeck, Cornely, Raymaekers, de Puydt, Metz, d'Hoffschmidt, Jadot.

Bruxelles, le 5 mai (trois heures). Des bruits que nous croyons répandus par la malveillance entravent les transactions de la bourse; on annonce qu'il se prépare de nouvelles manifestations nocturnes pour dimanche prochain...

LIÈGE, LE 3 MAI.

La chambre des représentants vient de prendre une détermination qui l'honore, en votant, à l'unanimité, une adresse au roi, pour demander le maintien de l'intégrité du territoire, tel qu'il est aujourd'hui constitué...

Tous les ministres, comme on l'a vu, se sont associés à l'expression des sentiments que renferme l'adresse, et ont

excité la curiosité des masses; comme ils parlent surtout aux sens ils produisent beaucoup d'impression sur les populations peu éclairées des campagnes, et l'on ne cite pas un seul endroit où ils n'aient tourné la tête à quelques femmes, toujours plus enclines que les hommes aux exaltations dévotes...

Pendant tout le repas la conversation n'a roulé que sur les rédemptoristes; Charles et Auguste, ce dernier surtout, ne tarissaient point en récits des scandales qui signalèrent leur présence dans tous les endroits qu'ils ont parcourus...

Enfin, Zoé, j'avais conservé, des diverses sensations de cette journée, un souvenir si poignant, que je pusai dans mes terreurs même une sainte aversion pour les missionnaires; j'étais loin de me douter que je priserais jamais l'un d'eux pour dépositaire de mes secrets de confession, lorsque, vendredi passé, Julie, à force de raisonnemens persuasifs, finit par m'entraîner à confesse à l'église Ste-Catherine.

J'aime mieux, disait Julie, avoir affaire à un prêtre que je ne connais point, et qui ne sait pas lui-même quelle vous êtes. Si je lui avais demandé les motifs de cette préférence, elle m'en eût donné sans doute de fort sangrènes; je l'en dispensai, et, comme il était temps d'en finir avec les commandemens de l'église, je l'accompagnai malheureusement, au moment de sortir, je ne pus mettre la main sur mon livre de messe ordinaire; Julie, qui paraissait fort pressée, me prêta un magnifique exemplaire de Dieu est l'amour le plus pur, dont quelqu'un, cher à ses affections, lui a certainement fait cadeau, car elle

complètement adhéré au vœu émis par les représentants des provinces de Limbourg et de Luxembourg. Voilà donc le gouvernement irrévocablement engagé dans une voie nouvelle, et disposé à négocier un nouvel arrangement territorial. En se ralliant à l'adresse, il a promis de tenter, auprès de la conférence, tous les efforts nécessaires pour parvenir au but signalé dans cet acte...

Ainsi la politique trop méticuleuse qui a présidé jusqu'à présent à la direction de l'état, a succédé une politique plus virile et plus digne de la nation. C'est que les temps, il faut aussi en convenir, ont bien changé depuis sept ans.

En 1831, nous vivions sous la menace d'un partage ou d'une restauration à main armée, qu'il eût été imprudent de braver. Méconnus au-dehors par des ennemis puissants qui contestaient notre viabilité, regardés comme un peuple incapable de se gouverner par lui-même...

Mais aujourd'hui il n'en est plus de même. Nul ne conteste plus à la Belgique le droit ni le pouvoir de vivre libre et indépendante. Nous avons fait preuve de vie. Un crédit public, aussi solidement assis que celui des nations les plus anciennes, a été fondé. Le commerce, l'industrie et les arts se sont relevés comme par enchantement et ont porté la Belgique à un degré de prospérité et de splendeur qui étaient auparavant inconnus...

La Hollande, au contraire, a perdu, au maintien du statu quo, tout ce que nous y avons gagné. Le crédit public, profondément ébranlé par l'explosion populaire de 1830, n'a pu se raffermir sur sa base. Les charges extraordinaires qu'elle a eu à supporter se sont aggravées encore par l'interruption de ses relations commerciales avec la Belgique...

Il est vrai que le roi Guillaume réclame la cession stipulée dans le traité des vingt-quatre articles. Il va même plus loin. En échange de la partie du Luxembourg qui reste à la Belgique, il exige une nouvelle indemnité territoriale dans le Limbourg.

Et alors, il se mit à m'interroger sur nos habitudes domestiques et sur les détails de notre intérieur; il me demanda si nous faisons gras le samedi, et si maman avait la faiblesse de tolérer que ses fils ne mangent pas maigre comme nous...

Je tenais prodigieusement. On dit, Zoé, que la meilleure traduction française de ce bel ouvrage est de M. de Stassart, le gouverneur du Brabant. dont tu me vantais dernièrement, avec tant de feu, l'esprit et l'amabilité...

pre exemple, à solliciter des modifications au traité, et nous serions bien peu soucieux de nos intérêts si nous ne le suivions pas.

Mais ne soyons pas inquiets. La chambre et le gouvernement belge ont compris la situation des deux pays. L'adresse qui vient d'être votée par acclamation montre que nous pouvons compter sur une défense énergique. Le tems des concessions est passé. Fêlicitons-nous de ce résultat...

ELECTIONS. — Nous apprenons que le conseil communal se réunira mardi prochain, 8 mai, pour statuer sur les réclamations adressées contre les listes électorales...

On écrit de Verviers que MM. David, Grosfils, Arnould et Gouvy, membres sortans du conseil provincial, seront réélus à une très-forte majorité.

Le nombre des candidats libéraux dans le canton de Hologne-aux-Pierres, paraît dépasser celui des conseillers à élire. On assure que M. Walthéry ne se met plus sur les rangs.

Le MONITEUR du 1er mai contient deux demandes en concession de mines. La première formée par les concessionnaires de la mine dite Maldacord et Homvet, sous des terrains dépendans des communes de Chênée, Grivegnée et Beyne.

On lit dans l'INDÉPENDANT: Notre correspondant de Liège nous adresse les lignes suivantes, dans lesquelles se trouve, sur la diminution des délits correctionnels déferés aux tribunaux, une observation qui a de l'importance...

« On a remarqué, dit-il, dans plusieurs tribunaux, que depuis quelques temps les affaires correctionnelles diminuaient considérablement; dans quelques arrondissemens cette diminution est tellement étonnante qu'on ne peut se l'expliquer. C'est ainsi que le tribunal de Ruremonde qui, l'année dernière, statuait sur plus de 500 affaires correctionnelles, n'a eu à s'occuper, depuis le mois d'octobre dernier, que de cinquante environ de ce nombre. A Hasselt, à Tongres on a fait la même observation.

« Ne pourrait-on pas trouver l'explication de ce fait dans le système électoral admis aujourd'hui pour la composition des conseils communaux? Nous le croyons; nous avons la preuve qu'en plusieurs circonstances on a négligé de dresser des procès-verbaux, quoique des délits eussent été commis, uniquement parce que des hommes influens sur les électeurs du village auraient été compromis.

« Nous appelons sur ce point l'attention des autorités administratives, c'est à elles à rappeler à leur devoir les bourgmestres et les échevins qui se laissent aller à les négliger.» Il serait intéressant de rechercher si ce qui se passe dans les tribunaux des autres provinces, confirme l'observation faite pour ceux du Limbourg. C'est un soin qui ferait bien

- Vous fait-on la cour? mon enfant. Je ne dis mot. - Avez-vous un amant? Même silence. - Piqué probablement de mon obstination négative, il me demanda catégoriquement: - Vous ne voulez pas répondre? - Non, monsieur, lui dis-je bonnement. - Dites: mon père. - Non, mon père. Il n'insista pas davantage: il me semblait d'ailleurs assez indulgent, et je fus sur le point de lui dire comme au bon abbé Sivry: - Et quant au reste, à-peu-près comme la dernière fois, mon père... Mais il me fallut bien revenir sur mes petites fautes du passé, et je lui en donnai un chaplet qui doit peu varier, pour nous autres jeunes personnes: oublia passagers des prières, matin et soir; impatience, mauvais-humeur, distractions à l'église, etc. - Quels sont donc les pensées qui peuvent vous distraire à l'église, me dit-il. - Oh! je n'en sais rien. - Vous me répondez là comme me répondrait une sotte, me dit-il, et je suis sûr pourtant, ajouta-t-il avec un sourire, que vous ne l'êtes point. Un peu blessée de son observation, touté mitigée qu'elle fut par cette restriction finale, je lui dis qu'un de ses confères, m'avait causé dernièrement plus que des distractions, et que j'avais été scandalisée jusqu'à l'indignation par un discours que j'avais entendu par hasard à Ste-Croix. - Comment cela, mon enfant? Et il exigeait que je lui fisse le récit de ce qui m'était arrivé, et que je lui rapportasse ce que j'avais entendu... - Mais, monsieur... - Dites: mon père... - Mais: mon père, vous m'obligeriez à rougir de nouveau et bien gratuitement: je vous prie de ne pas insister. - Savez-vous le nom du rédemptoriste dont vous parlez?

de prendre M. le ministre de la justice et les magistrats attachés aux divers parquets du royaume.

Le procès du Lynx a été terminé aujourd'hui. Le prévenu ayant déclaré par l'organe de ses défenseurs qu'il n'avait jamais eu l'intention d'attaquer l'honneur du colonel Lonneux et des officiers du conseil d'administration du 14<sup>e</sup> régiment de réserve, la partie civile s'est désistée en demandant acte néanmoins que le prévenu consentait à payer les frais.

On a déjà démenti ce qui avait été dit au sujet d'explications à donner par M. l'évêque de Liège. Aujourd'hui on dément ce qu'on a dit de Mgr. l'archevêque de Malines, à qui l'administration de l'archevêché de Cologne aurait été déléguée.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet à l'EMANCIPATION une personne que ce journal dit être en position de savoir ce qui se passe, et dont le caractère inspire toute confiance : « Cette assertion est de toute fausseté. Le primat de Belgique n'a eu aucune part à ce qui s'est passé dans les provinces rhénanes, il n'a reçu aucune mission à cet égard, il ne s'est immiscé dans aucune des affaires dont on a fait si grand bruit.

« Si l'on résumait toutes les inculpations que certains journaux de l'Allemagne et de la Hollande ont dirigées contre le clergé et quelques individus recommandables de la Belgique, on formerait une macédoine aussi ridicule qu'odieuse. Nous nous hautement et sans arrière-pensée, toutes ces anecdotes controuvées, toutes ces historiettes perfides qui ne pourraient en ce moment avoir d'autre effet que de désunir, d'affaiblir la confiance et de nous laisser désarmer au jour du danger.

— Le BELGE dit qu'il circule dans la partie du Luxembourg, à céder selon les 24 articles, des listes pour l'organisation de corps de volontaires.

Des patriotes luxembourgeois, ajoute ce journal, sont arrivés à Bruxelles pour se tenir au courant des discussions que doit soulever l'affaire de Strassen, et rendre compte dans leurs provinces des dispositions que montrent les chambres et le gouvernement.

— Le roi de Hollande vient, par un arrêté royal du 30 avril, d'ordonner la construction d'un chemin de fer dans la direction du Rhin. Ce chemin partira d'Amsterdam par Utrecht sur Arnhem, et pourra être prolongé plus tard jusqu'aux frontières prussiennes.

— Une lettre de Munich, du 25 avril, contient les détails suivants que nous croyons exacts : « Le projet d'une occupation fédérale des territoires cédés du Luxembourg et du Limbourg donne lieu à présent à des négociations assez actives entre les cabinets allemands. Le roi de Bavière s'est prononcé pour l'occupation, mais il ne cache point qu'il éprouve de la répugnance à forcer des populations catholiques à se soumettre à une domination qui ne lui paraît pas exempte d'intolérance envers le catholicisme.

« Quelques personnes paraissent vouloir rattacher à l'affaire hollando-belge le voyage d'un confident intime du roi Louis, le comte Charles de Seinsheim, l'un des chefs du parti catholique-aristocratique de la Bavière. »

— On nous écrit d'Herenthals, 30 avril : « Hier vers sept heures du matin un incendie très-violent a éclaté à Bouwel, dans la maison de Jean Van Dingene, divisée en trois demeures, une partie occupée par lui-même, une autre par Jean Baptiste Coners, et la troisième par Cornelle Otten, tous journaliers ; la maison était construite en argile et couverte en paille, en moins d'un quart d'heure elle a été totalement consumée, ainsi que les meubles. Cet événement rentrerait dans les accidents ordinaires, s'il était borné à la propriété, mais, quatre pauvres enfants, âgés de deux à sept ans ont trouvé la mort au milieu des flammes. Les voisins accourus n'ont pu porter aucun secours à ces innocentes victimes. Leurs cris ont été étouffés par la rapidité du feu. On ne peut assez blâmer l'imprudence des parents qui abandonnent ainsi leurs enfants ; les trois pères de famille étaient occupés aux travaux sur la Nêthe, et leurs femmes avaient ensemble quitté leurs maisons, dès cinq heures et demie du matin pour aller à la messe, laissant leurs enfants au lit et les enfermant sous clé. La maison et les objets brûlés sont évalués à 1500 fr., rien n'était assuré. »

— Non, mon père. — Quel était l'objet de son sermon ? — Il parlait de la lecture des mauvais livres. — Ah ! c'est un texte bien sauteur, mon enfant ! Avant d'entrer dans l'église, j'étais homme du monde, et je sais par expérience le danger qui menace surtout les femmes, dont l'imagination faible se laisse trop aisément emporter à des écarts coupables.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 2 MAI. Naissances : 7 garçons, 2 filles. Décès : 1 garçon, 5 hommes, savoir : L. J. Antoine, âgé de 82 ans, cultivateur, sur la Fontaine, époux de J. Danghoul. — G. Poncelet, âgé de 81 ans, boulanger, rue d'Avroy, veuf de M. J. J. Berrier. — H. Hisler, âgé de 78 ans, cordonnier, rue de la Couronne, époux de M. L. Bougnel. — J. G. Lambert, âgé de 26 ans, fleur à Ensisval, célibataire. — L. J. Havar, âgé de 22 ans, tisserand, rue des Ecoilers, célibataire.

ANNONCES.

Cabillauds, Rivets, Rayes, Flottes, Elibottes, Soles, Playes, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, recevant d'Anvers ses POISSONS par le chemin de fer, les VENDRA : Cabilleaux et Elibottes à 75 c. la livre il garantit Rayes, Flottes, à 50 c. » le tout frais.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont. POISSONS DE MER au MORIANE, rue du Stockis.

MAGASIN DE MODES, soiries et nouveautés, RUE DE LA RÉGENCE, A LIÈGE.

M. TILMANT A l'honneur d'annoncer son RETOUR de PARIS, avec un joli choix de MODES, LINGERIES et NOUVEAUTÉS. Des DEVOISELLES, sachant travailler dans les modes, peuvent s'y présenter. 677

VENTE D'IMMEUBLES

Pour faire cesser l'indivision entre Majeurs et Mineurs, Jeudi 10 Mai 1838, à 10 heures du matin, pardevant M. CHOKIER, juge-de-paix des cantons du Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont-Saint Martin, n° 607,

IL SERA PROCÉDÉ, par le ministère de M<sup>e</sup> DELEXHY, notaire, en ladite ville à LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES CI-APRÈS DÉSIGNÉS : PREMIER LOT.

Une belle et GRANDE FABRIQUE de verrerie portant le n° 605, sise à Liège, au quai d'Avroy, elle se compose d'un vaste bâtiment d'habitation, de deux halles, grands magasins, logemens d'ouvrier et autres bâtiments, servant à l'usage de la manufacture, d'une cour et d'un jardin d'une superficie de 81 ares 88 centiares ; plus, trois petites MAISONS, cotées Nos. 602, 604 et 605, contigues à ladite fabrique. Ce vaste établissement présente les plus grands avantages par son heureuse situation dans le quartier le plus beau et le plus riant de la ville de Liège, aboutissant d'un côté à la Meuse et de l'autre à la rue Jonken, très à portée de la station du Chemin de Fer.

DEUXIÈME LOT. Deux autres MAISONS cotées n° 588 et 589, audit quai d'Avroy, à peu de distance de la fabrique ci-dessus, joignant à MM. Mouton et Delange. Elles seront d'abord exposées en vente ensemble et ensuite séparément. S'adresser pour voir les immeubles au n° 605, au quai d'Avroy, et pour prendre inspection du cahier des charges à M. le juge-de-paix susdit ou au notaire DELEXHY, rue St. Séverin, n° 575, dépositaire des titres de propriété. 551

— Mon devoir m'oblige à le détruire, me dit-il, je ne pourrai vous le rendre. — Mais il ne m'appartient pas : c'est ma sœur qui me l'a prêté. — Chut ! chut ! donnez-le moi et n'en parlez plus. Comme il souriait toujours, je crus qu'il plaisantait ; mais il le prit et le garda. — J'étais toute troublée, et, en abordant Julie, je la trouvai si exaspérée de m'avoir attendue pendant près de trois quarts d'heure, que je ne lui parlai point de ce dernier incident : ce n'est qu'hier matin, après notre communion, que je lui racontai comment la chose s'était passée. Elle devint d'une colère affreuse, et exigea que je l'accompagnasse chez le père Bertrand, à qui elle entendait réclamer son livre relié en veau et doré sur tranches. Nous nous rendimes en effet chez lui, et il me reconnut tout désuite, car il prit son air ouvert et bienveillant qui dénotait l'homme du monde plus que le prêtre ; mais dès que Julie lui eut exposé sa requête, sa physionomie se rembrunit, ses sourcils se contractèrent et ses yeux prirent un caractère de sombre mécontentement. — Ce livre est brûlé, lui dit-il avec gravité, je ne puis vous en rendre que la couverture. Et il alla prendre dans une armoire la reliure de prix de ce beau livre qu'il lui remit. Julie outrée de tant de présomption et de son confiant orgueil, sortit des bornes de toute retenue, et l'accabla des reproches les plus sanglants. Elle discuta même péremptoirement la question de propriété, soutenant que son titre d'éclésiastique ne lui donnait pas le droit de la priver de son bien ; j'eusse ri de sa dialectique passionnée qui avait bien son côté comique, si je n'avais été frappée de l'impossibilité du prêtre qui subit la violente récrimination de Julie sans sourcilier, et qui termina la séance en nous conduisant froidement jusqu'à la porte : là il dit à Julie d'une voix sévère : — C'est une œuvre du démon, et j'ai dû l'anéantir.

Vendredi 14. Je n'ai presque pas vu Monsieur Mauriel, ces jours passés : je suis presque tentée de croire que Julie a conservé assez d'empire sur lui pour l'empêcher de venir chez maman, aussi souvent qu'il le voudrait bien, non pas pour elle, (elle, Julie), mais pour moi ; car décidément, Zoé, je crois que j'ai détroué ma sœur dans son cœur, je suis vain et je ne

DAHLIA NAINS DE GEORGIE à obtenir, dès le 10 mai au 1er. juin et plus en avant, en pots, par collection de 25, de différentes nuances, avec noms, à fr. 15 » Item les 25 plantes sans noms, mélange, à 10 » Item par collection de 15 différents, l'élite des Dahlia, à 25 » S'adresser par lettre affranchie, au sieur FONTAINE, jardinier à l'Etablissement d'Horticulture de Schoonbeck, à Rummen (lez-St.-Trond, province de Limbourg). 695

On demande une DEMOISELLE de BOUTIQUE au fait du commerce d'épicerie. S'adresser rue devant les Carmes, n° 584, à Liège, où l'on dira pour qui c'est. 697

Aujourd'hui CONTINUATION DE LA VENTE DES MARCHANDISES D'AUNAGES, chez M<sup>de</sup> JOIRISSE-FIVÉ, rue Pont-d'Île, n° 853.

A VENDRE avec facilité de paiement, UNE BONNE MAISON DE COMMERCE, très-achalandée, avec cour et bâtiments derrière, servant de magasins. Cette maison est située dans une des rues les plus commerçantes de Liège. — S'adresser rue Sœurs-de-Hasque, n° 158. 621

A LOUER pour le 24 juin prochain, un QUARTIER au 1<sup>er</sup>, rue Royale, n° 925. — Un QUARTIER au 2<sup>me</sup>, rue Grétry, n° 1, près du pont de la Boverie. 659

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ,

D'ORIGINE PATRIMONIALE ET SEIGNEURIALE, SITUÉE AU CANTON DE LAROCHE, ARRONDISSEMENT DE MARCHE, PROVINCE DE LUXEMBOURG.

MARDI 8 MAI 1838, à 10 heures précises du matin, En l'étude et par le ministère du notaire PETITHAN à Marche, M. JACQUEMIN, notaire au canton de Laroche, VENDRA PUBLIQUEMENT SA BELLE PROPRIÉTÉ DE GRINCHAMPS, au canton de Laroche, arrondissement de Marche, province de Luxembourg, ne formant qu'un ensemble et consistant en 1. DEUX BEAUX BATIMENS d'habitation, très vastes bâtiments d'exploitation, avec cour, jardins et abreuvoir, 88 98 2. PRÈS ET ENCLOS, 24 14 74 3. TERRES LABOURABLES, 62 05 54 4. PATURES ET ESSARTS, 52 75 01 5. ÉTANGS ET LACS, 94 05 6. HAYES À ÉCORCES ET BROUSSAILLES, 158 24 86

TOTAL 259 01 18 Ce domaine par sa situation dans un superbe vallon à côté de la route de Namur à Luxembourg et de celle projetée de l'Allemagne vers la France, ne laisse rien à désirer sous le rapport des communications, quant au sol et aux pâturages ils sont de première qualité pour le pays. Il est traversé de ruisseaux, riches en truites et écrevisses, sur lesquels on pourrait y créer différents genres d'établissements, quant à la chasse elle y est très abondante en lièvres, chevreuils et sangliers. Tout porte à croire qu'il renferme dans son sein des mines de fer. Tous les bâtiments sont neufs, construits en pierres, et couverts en ardoises, et sont assurés contre l'incendie jusqu'au 7 août 1841, pour une somme de 52000 francs. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement et même il sera libre à l'acquéreur de conserver devers lui pendant longtemps les 3/4 du prix d'acquisition. S'adresser pour obtenir des renseignements et connaître les conditions, à M. JACQUIN, propriétaire de ce domaine audit GRINCHAMPS, et au même notaire PETITHAN, à Marche. 562

m'en suis jamais cachée avec toi : cependant tu aurais tort de croire que la vanité m'aveugle sur cette conquête que je considère moi-même plutôt comme une usurpation : mais je suis bien loin de m'enorgueillir de ce succès : j'ai vaincu sans le vouloir et sans attacher la moindre importance sérieuse à ma victoire. Si je persiste dans les sentiments qui sont restés les mêmes depuis que je le connais je ne pourrai jamais aimer l'homme qui a aimé une de mes sœurs. Ne plus l'aimer aujourd'hui ne le justifie nullement à mes yeux, et il me prouverait victorieusement que toute l'affection qu'il avait naguère pour elle, j'en suis à présent seule l'objet, que je n'en serais pas du tout touchée et que je resterais éternellement indifférente à ses plus éloquentes démonstrations. Tu ne saurais imaginer à quel point ma sœur pâtit de ce changement qu'elle s'est attirée, je pense, par les exigences de sa ridicule jalousie : je la plains d'avance des devoirs qu'elle s'est créés pour l'avenir : la pauvre femme ne s'est point encore aperçue qu'elle l'ennuie, et qu'elle l'ennuie alors surtout quand elle s'étudie à lui plaire davantage. Cette remarque m'a frappée dernièrement dans une circonstance, en apparence assez mince, mais qui ne laisse pas que de présenter une base non douteuse à mes conjectures. Julie et moi, un soir, étions occupées à ourler une demi douzaine de mouchoirs fins que Charles nous a rapportés de Paris ; un des angles porte un écusson dans lequel on peut broder des initiales. Monsieur Mauriel s'offrit à nous faire des modèles de lettres gothiques d'un fort bel effet en broderie : j'acceptai la proposition. — Il faudra, lui dis-je, marier pour moi une H avec un G, et pour Julie un J avec un D. Julie lança au bel officier un regard des plus significatifs, et dit avec une vivacité extraordinaire, et que chacun pouvait expliquer à sa guise : — Un D ? je n'en veux pas ! Je veux un J seulement. Entendez-vous Monsieur Mauriel ? ajouta-t-elle en accompagnant ces mots d'un geste et d'un nouveau regard passablement explicite. — Comme vous voudrez, répliqua froidement Monsieur Mauriel ; et je suis certaine qu'il a légèrement haussé les épaules. — Oui, je l'ai vu ; il a légèrement haussé les épaules. Zoé, je l'embrasse, ma biche. HENRIETTE.

# PENSIONNAT de demoiselles,

PLACE SAINT-JEAN-EN-ILE, N. 811,

Le but que se proposent les supérieures de l'établissement est d'instruire les jeunes personnes qui leur sont confiées et de les former non-seulement dans les sciences profanes et dans les autres connaissances qui pourraient, dans la suite leur être nécessaires ou utiles, mais encore dans la connaissance de la religion, de la morale et des égards réciproques que l'on se doit dans le commerce de la vie pour le rendre, doux, honnête et agréable.

On continue à y enseigner le français, l'allemand, l'anglais, la lecture à haute voix, le calcul, le commerce, l'histoire, la géographie, l'écriture, le dessin, la musique, les ouvrages de main, spécialement la couture et la taille des robes.

Le prix de la pension entière est de 400 francs par an, celui de la demi-pension de 250 frs.

Les externes ne donnent, pour toute l'année, que 60 frs. Le tout se paie par trimestre et d'avance.

S'adresser aux demoiselles TITEUX, audit établissement. 652

## VENTE DÉFINITIVE PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

Le LUNDI 14 mai 1858, à 10 heures du matin, Devant M. le juge de paix du quartier Nord et Est et le ministère de M<sup>e</sup> BOULANGER, notaire à Liège, IL SERA PROCÉDÉ A LA REVENTE DÉFINITIVE

### D'UNE MAISON

avec jardin légumier dite Cotillage, contenant 25 ares 92 centiares, situés aux Basses-Wez, quartier de l'Est, sur la mise à prix de 5,000 FRANCS, à laquelle la surenchère l'a portée.

S'adresser en l'étude dudit notaire BOULANGER, pour connaître les conditions de cette vente.

### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE VILLERS-LE-BOUILLET, FIZE-FONTAINE ET BODEGNÉE.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1840 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857:

Vu les demandes en concession et en extension de concession, formées respectivement, en 1818 et 1829, par la société charbonnière de la Paix-Dieu, à Bodegnée;

Considérant que ces demandes tombent sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857;

Arrête: Art. 1<sup>er</sup>. Lesdites demandes et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours;

Art. 2. La députation du conseil provincial de Liège fera aussi publier ces demandes et le présent arrêté, par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province.

Art. 3. Les bourgmestres de Liège, Huy, Villers-le-Bouillet, Fize-Fontaine et Bodegnée feront afficher les mêmes demandes et le présent arrêté dans leurs communes, pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine.

Art. 4. Dans les 24 heures qui suivront le jour de l'apposition de la troisième affiche, les mêmes bourgmestres adresseront à la députation du conseil provincial un certificat faisant foi de l'apposition des affiches, et mentionnant les jours auxquels elles auront été apposées.

Art. 5. La députation du conseil provincial veillera à ce que ces certificats, avec un exemplaire de chaque numéro du journal dans lequel les publications auront eu lieu, soient réunis au dossier; elle fera poursuivre l'instruction à l'intervention des ingénieurs des mines, et nous transmettra ultérieurement le dossier complet avec son avis.

Art. 6. Les propriétaires de la surface sont rendus attentifs aux droits nouveaux introduits en leur faveur par les articles 9 et 11 de la loi du 2 mai 1857.

Art. 7. Les oppositions seront faites par simple requête sur timbre, et nous seront adressées, au plus tard, dans les dix jours qui suivront l'apposition de la troisième affiche; après quel délai il pourra être passé outre à la décision sur la demande. Les opposants devront faire élection de domicile à Bruxelles, en exécution de l'art. 4 de la loi du 2 mai 1857. Si les oppositions à la demande sus-indiquée s'appliquaient en même temps à d'autres demandes, leurs auteurs devraient avoir soin de les fournir, ainsi que les actes d'élection de domicile, en nombre égal à celui des demandes auxquelles ils s'opposeraient.

Art. 8. La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution des articles 2, 3, 4 et 5 ci-dessus.

Bruxelles, le 7 avril 1858. NOTIONNAB.

#### SUIT LA DEMANDE EN CONCESSION.

Par pétition enregistrée à l'administration provinciale, le 22 décembre 1818, sous le n<sup>o</sup> 415 du répertoire, le sieur Mottart (Pierre-François), et son épouse Pinsart (Jeanne-Elisabeth), tous les deux domiciliés à Liège, et la dame Binet (Marie-Catherine), veuve de Halut (Hubert-Melchior), demeurant dans la commune de Bodegnée, ont demandé la concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 258 bonniers métriques, situés dans les communes de Villers-le-Bouillet et Bodegnée, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au nord, partant du grand chemin de Huy à Waremmé, près de la maison de la veuve Parent à Villers-le-Bouillet, et suivant la longue haie jusqu'à la terre Lejarre; de là, par une ligne droite longue de 520 aunes environ, traversant ladite terre et la Taille-Jadot jusqu'au dessous de l'enclos dit Bien-Aimé, cotoyant cet enclos jusqu'au chemin du Thier-Fays; suivant ce chemin jusqu'à la ruelle des Chalets, que l'on suit également jusqu'à l'endroit où elle est traversée par un ruisseau; on va jusqu'au bois Rochelée; passant entre ce bois et celui de la Paix-Dieu, dit bois Bayar, jusqu'aux terres Saint-Jean; de ce point, par une ligne droite longue de 250 aunes environ, traversant lesdites terres et la campagne Gerbehaye en allant vers l'est jusqu'au chemin des Meuniers, à l'endroit où le ruisseau Fraignier s'en sépare; suivant le chemin des Meuniers jusqu'à la ruelle Maréchal; continuant à suivre cette ruelle jusqu'au chemin dit Derrière-la-Ville;

A l'est, de là allant par le chemin dit Derrière-la-Ville jusqu'à celui du bois Léon; suivant ce dernier chemin jusqu'à la ruelle aux Trous; poursuivant cette ruelle en traversant le biez du Moulin et le ruisseau de Hende jusqu'au bois de St.-Lambert ou jusqu'au chemin de Jehay;

Au sud, prenant le chemin de Jehay et le continuant en se dirigeant vers la Paix-Dieu à Amay; suivant aussi ce dernier chemin et sa limite vers le nord-ouest du bois de St.-Lambert jusqu'au ruisseau de Hende ou Chipson; remontant ce ruisseau jusqu'au bois Rochelée; longeant la limite qui sépare ce dernier bois d'avec celui de la Paix-Dieu dit Jacquemin et les terres de ce nom, jusqu'au chemin de Huy à la Paix-Dieu; suivant ce dernier chemin jusqu'à celui de Cabantes au lieu dit la Barbotte;

A l'ouest, allant par le chemin qui aboutit au grand chemin de Huy à Waremmé en passant au nord-est des bâtiments qui se trouvent au lieu de la Barbotte; puis poursuivant ledit grand chemin jusqu'à la longue haie, point de départ.

Ils ont offert aux propriétaires de la surface le 80<sup>e</sup> trait de l'extraction, ou 15 centés des Pays-Bas par bonnier métrique annuellement et durant l'exploitation.

Par une seconde pétition enregistrée le 10 juin 1820, les sieurs Halut (Libert-Joseph), de Villers-le-Bouillet; Halut (Henri-Joseph et Jean-Théodore), de Bodegnée; Halut (Hubert-Joseph et Jean-Joseph), de Jehay, et les dames Halut (Marie-Joséphette et Rosalie), de Bodegnée; Halut (Marie-Catherine), de Fize-Fontaine; Halut (Marie-Françoise), de Villers-le-Bouillet, ont demandé que leur nom soit substitué, dans la demande de concession susdite, au lieu de celui de leur mère Binet (Marie-Catherine), veuve de Halut (Hubert Melchior), décédé le 11 mai 1820.

#### SUIT LA DEMANDE EN EXTENSION.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 1<sup>er</sup> juillet 1829, sous le n<sup>o</sup> 1298 du répertoire particulier, la dame veuve Mottart (Pierre-François), de Liège; le sieur Halut (Libert-Joseph), de Villers-le-Bouillet, et comp., composant la société dite PAIX-DIEU, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 175 bonniers 84 perches 14 aunes carrés, dépendant des communes de Villers-le-Bouillet, Fize-Fontaine et Jehay-Bodegnée, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au nord-ouest, partant de l'intersection des chemins du Thier-Fays, de Villers-le-Bouillet et de Fize-Fontaine, en suivant ce dernier chemin jusqu'à l'angle nord-est de la grange de la maison presbytérale de Fize-Fontaine; de cet angle, par une ligne droite, longue de 400 aunes, aboutissant à l'enclos appartenant au sieur Philippart; prenant alors le chemin conduisant de Pairmont à Rogerée et le continuant jusqu'à celui de Bodegnée;

Au nord-est, suivant ensuite ce dernier chemin jusqu'à la ruelle Nizet, que l'on suit également jusqu'à son extrémité; de là, par le chemin dit Derrière-la-Ville, jusqu'à la ruelle Maréchal;

Au sud-est, descendant ensuite cette ruelle jusqu'à l'endroit où le ruisseau Fraignier se sépare en deux parties et où se forme la délimitation de la demande en concession de ladite société; de ce point, par une deuxième ligne droite, longue de 50 aunes, se terminant à une borne placée dans une terre appartenant à M. Dethier; de cette borne, par une troisième ligne droite, longue de 190 aunes, finissant à la borne Saint-Jean, placée au chemin de Gerbehaye; de cette dernière borne, par une quatrième ligne droite, longue de 595 aunes, se terminant à l'angle sud-est du bois Rochelée; longeant alors les limites sud-est de ce bois jusqu'à son angle sud-ouest; de là, par une cinquième ligne droite, longue de 116 aunes, passant entre le bois Rochelée et celui de la Paix-Dieu, dit bois Bayar, et se terminant au chemin de Chalet, à l'endroit où il existe un petit pont en bois; prenant alors ce chemin, et le continuant jusqu'à celui du Thier-Fays, que l'on suit également jusqu'à la haie nord-ouest de l'enclos dit Bien-Aimé; longeant ensuite cette haie jusqu'au bois dit Taille-Jadot;

Au sud-ouest, par la limite nord-est du bois dit Taille-Jadot, jusqu'à l'angle nord-est d'un bien enclos appartenant à M. Graindorge; de cet angle par une sixième ligne droite, longue de 415 aunes, aboutissant à la jonction d'un sentier conduisant au chemin de Huy à Fize-Fontaine avec le chemin du Thier-Fays; puis, suivant ce dernier chemin, jusqu'à son intersection avec ceux de Villers-le-Bouillet et de Fize-Fontaine, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers quinze cents par bonnier métrique.

## VENTE DÉFINITIVE

ET SANS RESERVE DE SURENCHÈRE, POUR SORTIR D'INDIVISION.

LUNDI 7 MAI 1858, A DIX HEURES DU MATIN, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DE BEFFE, notaire à Liège,

IL SERA PROCÉDÉ A LA VENTE EN HAUSSES PUBLIQUES, D'UNE

### BONNE ET SOLIDE MAISON,

Avec cour et petit bâtiment derrière, située en la ville de Liège, Fond de l'Empereur, à St.-Séverin, n<sup>o</sup> 548.

Il y a toute sécurité pour acquérir et facilité pour le paiement du prix.

S'adresser, pour connaître les conditions, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n<sup>o</sup> 281. 655

### LES PALPITATIONS DE CŒUR

Oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes, toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles sont guéris en peu de temps par le sirop de Digitale de *Labeolonia*. Dépôt à Liège: Delcour, Froidbise, Maestrick; Grossier; Namur; Jourdain; Mons, Pestsage; Sedan, Bourguignon Noël; Charleville, Cassan Brady, tous pharmaciens.

### POMMADE du Baron DUPUYTREN.

Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris, pour la croissance, contre la chute et l'aldmie (décoloration prématurée) des CHEVEUX. Dépôt à Liège, chez Decamps, ph., rue de la Régence. 625

## BOURSES.

LONDRES, LE 30 AVRIL. Table listing market prices for various securities including consolidated bonds, Belgium 1852 bonds, and different currencies like the dollar and franc.

AMSTERDAM, LE 1<sup>er</sup> MAI. Table listing market prices for Dutch securities and exchange rates with London and other cities.

ANVERS, LE 2 MAI. Table listing market prices for Antwerp securities and exchange rates.

CHANGES. Table listing exchange rates for various locations including Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, and Frankfurt.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 2 MAI. Comme il n'y a pas eu de bourse à Paris hier on a fait peu d'affaires, cependant on était assez ferme en active espagnole par suite de 1/4 0/0 de hausse à Londres, ouvert 20 1/2 et reste argent jusqu'au 5 courant. Primes au 14 1/2 courant 20 5/4 dont 1/4 0/0 argent. Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, ouv. 111 5/4 et reste 112 cours. Actives de Sambre et Meuse 104 5/8 et papier.

BRUXELLES, LE 2 MAI. Table listing market prices for various securities and exchange rates in Brussels.